

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

#### Informations générales :

Opérateur	<b>SFR</b>	Arrdt	<b>9<sup>eme</sup></b>
Nom de site	CITE PIGALLE	Numéro	752905
Adresse du site	<b>32, rue de Douai</b>	Hauteur	R+6 (20,70 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	<b>Ajout du 700MHz sur un site 2G/3G/4G et ajout de 2 antennes inactives.</b>		
Complément d'info	Quatre antennes dont deux inactives sur deux azimuts.		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			oui

#### Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	<b>05/07/2013</b>
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	<b>31/01/2020</b>
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	<b>01/04/2020</b>

Historique et contexte	<b>Version précédente validée à la CCTM du 05/07/2013</b>
------------------------	---

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	SFR prévoit de faire évoluer ses équipements afin d'apporter de nouveaux services (3G, 4G ou 4G+ par exemple) et permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à ses obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ce projet concerne <b>l'ajout de deux antennes</b> et le remplacement des deux antennes existantes par deux nouvelles antennes, avec ajout du <b>700 MHz</b> , couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences <b>700/800/900/1800/2100/2600 MHz</b> ) orientées vers les azimuts 130° et 230°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres entre 7,30 m et 7,90 m	Tilts (degrés)	5° à 10°
Estimation	<b>Non fournie</b>	Vis-à-vis (25m)	R+6 (20,00 m)
Divers			

#### Incidence visuelle

Intégration antenne	Ce projet consiste à remplacer les 2 antennes existantes par 2 nouvelles antennes panneaux de dimensions équivalentes accueillant en plus le 700 MHz. Une antenne inactive par secteur sera ajoutée à la même HHA que les antennes existantes et avec les mêmes azimuts. Les antennes existantes et les nouvelles antennes inactives seront distantes d'environ 50 cm.		
Zone technique	Des modules techniques de taille réduite seront placés sur la terrasse au niveau de la zone technique à proximité des antennes (pas d'impact visuel).		
Hauteur antennes/sol	22,60 m		

**Date :**

#### Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
--	--	--	--

Avis AEU :	Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
------------	---------------------------------------	---

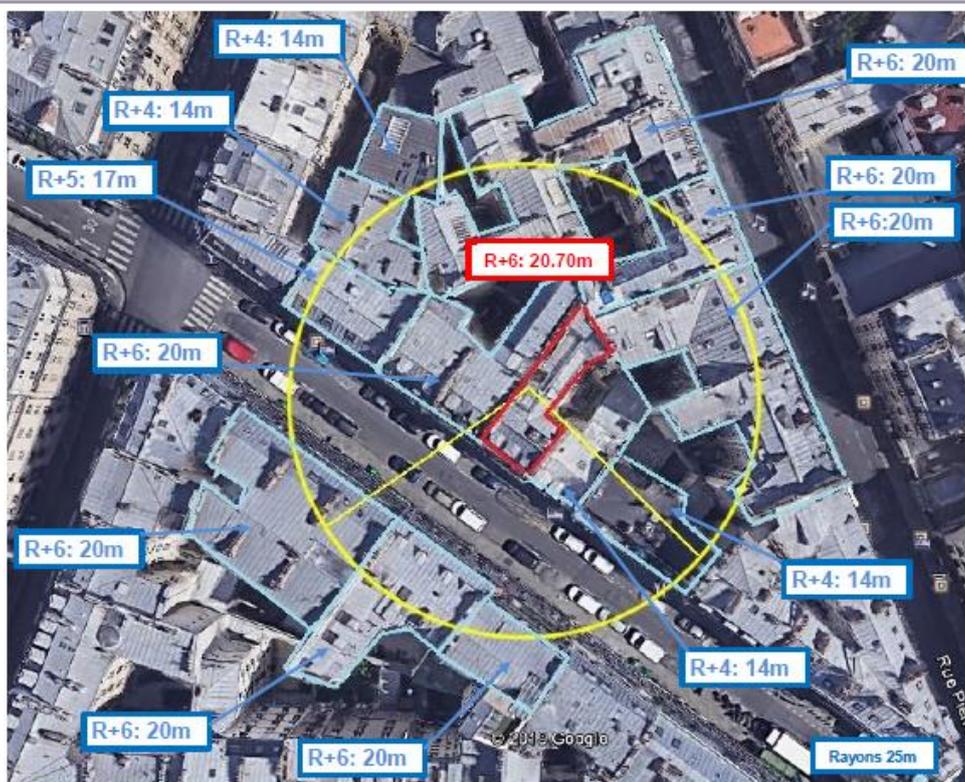
### Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Nom et type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Crèche la Marmotte	96 rue Blanche 75009	22 m	NON	41 m	0.3V/m

\*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

### Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



**Simulation et conformité au seuil de la Charte**

**NON FOURNIE**

**Vue des Antennes Avant/Après**

Etat de l'existant :

Photo du site vu depuis la rue



Etat projeté :

Photomontage du site vu depuis la rue

Pas de visuel sur les aériens depuis la rue



**Vue des Azimuts**

AZIMUT 130°



AZIMUT 230°

